

**Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des recommandations relatives à la surveillance biologique des expositions en milieu professionnel aux agents chimiques publiées à ce jour :**

Substances	Valeurs limites biologiques et valeurs biologiques de référence proposées	Année de parution
2-Butoxyéthanol et son acétate	<p>Valeur limite biologique (VLB): une concentration maximale d'acide 2-butoxyacétique urinaire après hydrolyse de <math>100 \text{ mg.g}^{-1}</math> de créatinine ; cette valeur correspond à la concentration attendue pour une exposition à la VLEP-8h en tenant compte de l'absorption par voie pulmonaire et cutanée (des vapeurs).</p>	2010
	<p>Valeur biologique de référence (VBR) pour une population professionnellement non exposée : <math>0,05 \text{ mg.g}^{-1}</math> de créatinine pour l'acide 2-butoxyacétique urinaire après hydrolyse.</p>	
	<p>Existence de méthodes de mesure pour le dosage de l'acide 2-butoxyacétique dans les urines après hydrolyse.</p>	
Toluène	<p>Valeur limite biologique (VLB) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>20 \mu\text{g.L}^{-1}</math> pour le toluène sanguin (prélèvements en fin de semaine et début de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail) ;</li> <li>- <math>30 \mu\text{g.L}^{-1}</math> pour le toluène urinaire (prélèvements en fin de journée pour évaluer l'exposition de la journée de travail) ; Il est à noter que ce biomarqueur est le plus sensible et présente une bonne corrélation avec les concentrations atmosphériques même à de faibles expositions (inférieures à <math>20 \text{ mg.m}^{-3}</math>) ;</li> <li>- <math>300 \mu\text{g.g}^{-1}</math> de créatinine pour l'o-crésol urinaire (prélèvements en fin de semaine et fin de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail).</li> </ul>	2011
	<p>Valeur biologique de référence (VBR) pour une population non professionnellement exposée:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>1 \mu\text{g.L}^{-1}</math> pour le toluène sanguin (prélèvements en fin de semaine et début de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail) ;</li> <li>- <math>0,4 \mu\text{g.L}^{-1}</math> pour le toluène urinaire (prélèvements en fin de journée pour évaluer l'exposition de la journée de travail) ;</li> <li>- une valeur de <math>50 \mu\text{g.g}^{-1}</math> de créatinine pour l'o-crésol urinaire pour les non fumeurs et une valeur de <math>250 \mu\text{g.g}^{-1}</math> de créatinine pour les fumeurs (prélèvements en fin de semaine et fin de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail).</li> </ul>	
	<p>Existence de méthodes de mesure validées pour le dosage des 3 biomarqueurs proposés ici.</p>	